Comprendre les choix qui vous sont offerts au moment de convertir vos REER



Les fonds que vous avez placés sans faille dans votre plan financier au fil des ans ont enfin porté leurs fruits. Vous pouvez commencer à profiter du patrimoine que vous vous êtes constitué pour votre retraite.

Alors que vous approchez de la retraite, plusieurs changements pointent à l'horizon :

- Comme vous passerez votre temps de différentes façons pendant votre retraite, vous aurez probablement des besoins en revenu différents.
- Vous devrez vous départir d'instruments d'épargne que vous connaissez bien, tels que les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), pour vous tourner vers des produits de revenu de retraite.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) exige que vous transformiez vos régimes enregistrés d'épargne-retraite en une source de revenu au plus tard à la fin de l'année de votre 71^e anniversaire. Vous devrez donc prendre des décisions importantes quant au placement de vos REER.

Les gens choisissent le plus souvent de transformer leur REER en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou en rente. Mais comment savoir si vous avez fait le bon choix ? Il est prudent d'étudier attentivement les options qui vous sont offertes afin de bien les comprendre et de choisir celle qui correspond le mieux à votre mode de vie.

Fonds immobilisés

Si vous avez placé des fonds dans un régime de retraite d'employeur, il est possible qu'ils y soient toujours, ou que vous les ayez fait passer à un régime d'épargne-retraite immobilisé (RERI) ou à un compte de retraite immobilisé (CRI). À l'instar d'un REER, vous devez transférer ces régimes en une source de revenu au plus tard à la fin de l'année de votre 71e anniversaire.

Les régimes correspondants (identiques à un FERR) comprennent le fonds de revenu viager (FRV), le fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI), le fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP) et la rente viagère (selon la législation sur les pensions régissant votre fonds immobilisé).



FERR ou rente?

Quelle est la solution financière la plus logique pour vous ?

Les raisons qui nous poussent à choisir une solution plutôt qu'une autre varient. Votre choix peut être influencé par votre mode de vie, votre état de santé et celui de votre conjoint ou conjointe ou par vos compétences à gérer vos placements. Chaque option présente des avantages et des inconvénients, il faut donc prendre le temps de bien y réfléchir compte tenu de votre situation. Voyons les différences qui existent entre un FERR et une rente.

Qu'est-ce qu'un FERR?

Dans un FERR, les fonds sont détenus dans un compte qui ressemble à bien des égards à un REER; ils sont à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait. Un FERR constitue le choix idéal quand il s'agit de transformer un REER en une source constante de revenu étant donné que vous pouvez continuer de prendre toutes les décisions en matière de placement. Bien que vous deviez retirer d'un FERR un montant minimal obligatoire chaque année, il n'existe aucun plafond.

Qu'est-ce qu'une rente?

Une rente vous procure une source de revenu garanti à vie ou pendant une durée déterminée. À vous de choisir. Les fonds sont à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait. Une rente constitue le choix idéal pour les personnes qui ont peur d'épuiser leurs économies avant leur décès, craignent les fluctuations du marché ou ne souhaitent pas gérer ellesmêmes leurs placements.

Pour ce qui est des FERR et des rentes, les versements ou retraits sont considérés comme un revenu imposable dans l'année où ils ont lieu.

Encaissement

Il est possible d'encaisser, en tout ou en partie, les fonds placés dans un régime enregistré non immobilisé (tel qu'un REER). Cela signifie que vous payez des impôts sur le montant que vous retirez d'un REER et que vous vous exposez au risque d'épuiser votre capital bien plus tôt que vous ne le souhaitez. Si vous choisissez cette option, veuillez communiquer avec votre conseiller afin d'étudier avec lui les choix qui vous sont offerts et de discuter des répercussions fiscales en découlant.

Étude comparative

Voici un aperçu des avantages et des inconvénients éventuels que présentent un FERR et une rente. Les renseignements ci-après vous aideront à déterminer le produit qui répond le mieux à vos besoins.

Avantages

FERR

- Souplesse de modifier le montant de votre revenu et d'effectuer des retraits forfaitaires en tout temps (sous réserve de conditions de retrait minimal).
- Possibilité de croissance des placements en assumant la gestion.

Inconvénients éventuels

- Vous risquez d'épuiser les fonds à l'actif de votre FERR avant votre décès.
- Vous assumez le risque et devez prendre continuellement des décisions en matière de placement.
- Des rendements médiocres peuvent donner lieu à un revenu de retraite inférieur.
- Le revenu annuel peut varier en fonction de la valeur de votre FERR.

Rente

Avantages

- Vous ne risquez pas d'épuiser votre épargne de votre vivant.
- Vous touchez un revenu mensuel garanti à vie ou pendant une durée déterminée.
- Vous avez moins de soucis et moins de travail étant donné qu'il n'y a aucune somme à investir ni aucune décision à prendre par vous ou votre conjoint ou conjointe.
- Vous éliminez le risque associé à la volatilité du marché, puisque la compagnie d'assurance assume tous les risques de placement.

Inconvénients éventuels

- La plupart des contrats de rente ne peuvent être ni rachetés ni modifiés une fois que vous commencez à toucher un revenu.
- Les retraits en espèces pour parer à des urgences ne sont pas autorisés.
- Le montant des versements ne peut pas être modifié.

Transformation de votre REER en fonction de votre mode de vie

Nous savons que la planification de la retraite peut être complexe et que vous faites face à des choix difficiles. C'est pourquoi nous vous conseillons de communiquer avec votre conseiller afin de passer en revue votre situation financière avant de prendre une décision. Le tableau suivant indique comment chacun des choix s'adapte aux différents besoins.

Revenu futur garanti — Rente	Gestion de vos placements et souplesse — FERR	Approche équilibrée — Rente et FERR combinés
Si vous préférez avoir des placements garantis tels que des CPG, ou si vous craignez les conséquences éventuelles de la volatilité des marchés et de la fluctuation des taux d'intérêt, une rente peut être un élément prudent à ajouter à votre portefeuille de retraite. Si vous êtes en bonne santé, que votre espérance de vie est élevée et que vous craignez d'épuiser l'argent que vous avez mis de côté pour votre retraite de votre vivant, la souscription d'une rente viagère peut vous aider à maintenir votre mode de vie à jamais.	Si vous désirez continuer de gérer vos placements ou aimez jouer à la bourse, un FERR vous procure ces avantages. En choisissant d'investir dans des actions ou dans des fonds d'actions, vous obtiendrez peut-être des taux de rendement plus élevés et tirerez parti des intérêts composés. Les FERR vous offrent également une certaine souplesse car ils vous permettent de retirer des fonds selon les besoins — bien qu'il existe des conditions de retrait minimal.	Si vous préférez une approche équilibrée, vous pouvez vous procurer un FERR comme solution de rechange et le transformer par la suite en une rente (à l'abri de l'impôt). Il est peut-être dans votre intérêt de détenir à la fois une rente et un FERR. La rente vous procurera un revenu garanti à vie tandis que le FERR vous procurera un revenu et un potentiel de rendement sur le placement. Votre âge et votre revenu sont les principaux facteurs — plus vous êtes âgé lorsque commence le service de la rente et plus le revenu sera élevé.

Montant estimatif de votre revenu

Le montant du revenu que vous touchez est fonction d'un certain nombre de facteurs. Lorsque vous choisissez un FERR, une rente ou les deux, tenez compte de tous les facteurs suivants : votre âge, votre espérance de vie, le montant du placement, les taux d'intérêt et le taux de rendement. Le tableau suivant illustre les paiements estimatifs en fonction d'un montant de 200 000 \$ placé dans des fonds enregistrés pour différents types de rente et de FERR.

Revenu annuel estimatif en fonction d'un montant de 200 000 \$ placé dans des fonds enregistrés¹								
Rentes ²			FERR ³					
Âge	Rente viagère unique (homme)	Rente viagère unique (femme)	Rente viagère réversible	FERR au taux de rendement de 2 %	FERR au taux de rendement de 4 %	FERR au taux de rendement de 6 %		
72 ans	14 827 \$	13 391 \$	12 009 \$	10 800 \$	10 800 \$	10 800 \$		
75 ans	14 827 \$	13 391 \$	12 009 \$	10 449 \$	11 113 \$	11 804 \$		
80 ans	14 827 \$	13 391 \$	12 009 \$	9 889 \$	11 662 \$	13 706 \$		
85 ans	14 827 \$	13 391 \$	12 009 \$	9 342 \$	12 231 \$	15 926 \$		
90 ans	14 827 \$	13 391 \$	12 009 \$	8 787 \$	12806\$	18 520 \$		
95 ans	14 827 \$	13 391 \$	12 009 \$	7 368 \$	12 030 \$	19 441 \$		
99 ans	14 827 \$	13 391 \$	12 009 \$	3 331 \$	5 989 \$	10 634 \$		

¹ À titre indicatif seulement.

Au décès, aucune valeur résiduelle n'est payable à la succession ou au bénéficiaire, sauf si la période garantie n'est pas achevée.

² Exposé de Rentes immédiates RBC de la Compagnie d'assurance vie RBC en vigueur au 3 janvier 2018, contrat de rente souscrit à l'âge de 72 ans avec une période garantie de 10 ans. Pour la rente viagère réversible, les postulats sont les suivants : rentiers âgés tous deux de 72 ans, période garantie de 10 ans et rente sans réduction.

³ Tableau des versements minimaux d'un FERR — Agence du revenu du Canada, selon les taux minimaux d'un FERR de 2015.

Profitez au maximum de votre retraite grâce aux conseils avertis d'un professionnel

Alors que vous approchez de la retraite, vous pouvez compter sur RBC Assurances® pour vous aider à élaborer un plan de revenu de retraite qui réponde à vos objectifs financiers. Nous pouvons vous montrer comment les solutions d'assurance peuvent vous aider à atteindre vos objectifs de retraite.

Pour de plus amples renseignements, communiquez dès aujourd'hui avec votre conseiller en assurance.

